



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1er mars 2021



Le plan de relance dans les Landes

Lettre d'information n° 7

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ils sont soutenus par l'État.....	2
ÉCOLOGIE.....	2
Projets alimentaires territoriaux.....	2
Des mesures départementalisées en faveur de l'alimentation locale et solidaire.....	2
Programme national « ponts ».....	3
Ouverture de la plateforme concernant l'aide au renouvellement forestier.....	4

COHESION..... 4

Garantie jeunes : assouplissements à l'entrée du dispositif et augmentation des crédits des missions locales.....	4
Conseillers numériques : la convention entre l'État et le département est signée.....	5



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ils sont soutenus par l'État

L'appel à projets pour l'industrie-secteurs stratégiques a désigné la société **PROTIFLY** lauréate pour ses investissements industriels dans les Landes.

Avec le soutien de l'Etat, l'entreprise gagnera en compétitivité en participant à la résilience de notre industrie.

ÉCOLOGIE

Projets alimentaires territoriaux

Dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan France Relance, une enveloppe de 9,106 millions d'euros est ouverte, en Nouvelle-Aquitaine, pour l'accompagnement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Ces projets sont le socle d'une mise en œuvre, au sein des territoires, d'une politique de l'alimentation visant à donner l'accès à tous à une alimentation sûre, saine, de qualité, diversifiée, en quantité suffisante et respectueuse de l'environnement et des terroirs.

L'appel à candidatures ouvert le 1^{er} février vise à accompagner les PAT labellisés ou en cours de l'être (reconnaissance apportée par le Ministère de l'agriculture) en finançant des investissements matériels et immatériels permettant la mise en œuvre de leur feuille de route. Les projets recherchés sont des projets d'envergure à fort caractère structurant pour les filières, inscrits dans une démarche collective, présentant un intérêt économique pour le territoire et ayant un impact sur la restauration collective.

Les dossiers devront être déposés à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, qui instruira les candidatures au fil de l'eau.

Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

Des mesures départementalisées en faveur de l'alimentation locale et solidaire

150 000 € pour favoriser l'accès de tous les landais à des aliments frais et locaux

Cette mesure vise à soutenir les initiatives des acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire (organisations non gouvernementales, associations professionnelles, organisations caritatives, organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale), engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Il pourra s'agir, par exemple, du développement de paniers d'alimentation (élaboration et distribution), de la création de magasins de producteurs dans des zones isolées, de l'organisation de marchés solidaires.

Une enveloppe départementale a été attribuée pour soutenir les initiatives locales plus particulièrement ciblées vers les projets :

- des producteurs engagés dans des démarches collectives et structurantes pour l'approvisionnement en produits locaux et de qualité ;
- des associations / start-up / TPE / PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- des initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

80 000 € pour soutenir des jardins partagés et collectifs

L'initiative « Jardins partagés », dotée de 80 000 €, permet de financer des investissements matériels et immatériels (recherche et développement) ainsi que des prestations de formation-animation.

Vous souhaitez déposer un dossier pour l'un de ces deux appels à projets ?

Toutes les informations (cahier des charges, dossiers de candidature, contact) sont disponibles [ici](#).

Les demandes seront examinées au fil de l'eau et instruites dans le respect des cahiers des charges respectifs et jusqu'à épuisement des enveloppes allouées.

Votre contact : DDTM des Landes / Tél : 05 58 51 31 32
Courriel : ddtm-sea@landes.gouv.fr

Programme national « ponts »

Un programme national « ponts » de 40 millions d'euros à l'échelle nationale, est déployé auprès des communes. Ce programme, piloté par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) vise à accroître la connaissance de l'état des ponts en France afin de réduire les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien. Il constitue une des actions du plan "France Relance" décidé par le gouvernement pour mobiliser, sous l'égide de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), une offre d'ingénierie au service des territoires.

Le programme se déroulera en deux phases. La phase 1 est centrée sur le recensement et la reconnaissance des ponts et murs de soutènement de la voirie communale des petites communes. La phase 2 est consacrée à l'utilisation de nouvelles technologies pour assurer la surveillance des ouvrages sans avoir recours à des inspections visuelles.

Communes éligibles

Dans le département des Landes, 263 communes répondent aux critères de population et de potentiel fiscal pour bénéficier de cette prestation. La liste des communes est disponible sur le site Internet : www.cerema.fr/programmenationalponts/communes.

Un courrier signé par Mme la préfète des Landes sera adressé aux maires des communes éligibles pour les sensibiliser à ce dispositif.

Procédure

L'offre proposée est gratuite et constitue une opportunité pour ces communes. A partir du 10 février 2021, les communes seront contactées directement par messagerie par le Cerema (l'adresse de l'expéditeur est la suivante : ne-pas-repondre.enquete-OA@cerema.fr) afin de compléter une enquête rapide leur permettant de se porter volontaire à cette offre. **La réponse devra être adressée avant le 31 mars 2021.**

Par la suite, entre l'été 2021 et l'été 2022, les communes volontaires seront recontactées par un bureau d'étude privé spécialisé, sous pilotage du Cerema, pour convenir d'une date de rendez-vous. Un pré-recensement sur carte des ouvrages, complété par les informations de la collectivité, sera suivi d'une visite qui permettra de finaliser la collecte des informations relatives à chaque ouvrage. À l'issue de ce travail, un carnet de santé comprenant les informations sur l'ouvrage et accompagné des opérations de surveillance et d'entretien sera remis à la collectivité.

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations actualisées sur le site internet du Cerema : www.cerema.fr/programmenationalponts/communes. A cette adresse, vous pourrez consulter un livret à destination des communes qui détaille l'ensemble du dispositif.

Elle leur a également annoncé l'assouplissement des conditions d'entrée en Garantie jeunes et des modalités de mise en œuvre par les missions locales.

En 2020, plus de 600 000 jeunes ont rejoint un parcours d'insertion vers l'emploi du plan "1 jeune, 1 solution".

En 2021, le Gouvernement prévoit près d'1 million de solutions d'insertion aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, parmi lesquelles 200 000 places en Garantie jeunes, doublant ainsi le nombre d'entrées disponibles pour les jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, les missions locales seront dotées de crédits d'une ampleur inédite. 140 millions d'euros supplémentaires leur seront ainsi alloués en 2021, pour un budget total de 495 millions d'euros.

Pour plus d'informations, cliquer [ici](#).

Conseillers numériques : la convention entre l'État et le département des Landes est signée

Le Gouvernement mobilise, dans le cadre du plan France Relance, 250 millions d'euros pour soutenir tous les dispositifs d'accompagnement de proximité au numérique. Cela permettra de déployer, dès les prochains mois, 4 000 Conseillers numériques France Services dans tous les territoires. Ces conseillers ont vocation à assurer des permanences, organiseront des ateliers et proposeront des formations, afin de permettre à chacun de s'approprier les nouveaux outils et usages du numérique.

Monsieur Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, est venu dans les Landes le 26 janvier dernier afin de signer l'accord de déploiement des « Conseillers Numériques France Services » dans les Landes avec le Conseil départemental des Landes et l'Agence Landaise pour l'Informatique (ALPI).

Cet accord prévoit le déploiement de 30 conseillers dans le département pour accompagner les Français à l'usage des nouveaux outils numériques. La répartition de ces conseillers s'appuiera sur une stratégie départementale qui devra être définie dans les prochaines semaines en concertation avec les acteurs du territoire (préfecture, collectivités, associations...).

Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance sur

planderelance.gouv.fr

